

Domange (M<sup>l</sup>. V<sup>ie</sup> Edouard)

---

27 avril 1937

---

Dépot de Testament  
de Madame Veuve Domange

---

---

Etude de M<sup>e</sup> LAURIAU, Notaire  
à SARCELLES (Seine-&-Oise)



M. LAURIAU  
28262  
NOTAIRE A SARCELLES (SEINE SAINT-DENIS)

ES 05666



PARDEVANT Me Louis Marie Victor  
LAURIAU, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
notaire à sarcelles (Seine et Oise) soussigné

A COMPARU:

Monsieur Emile LECOINTE, Principal  
clerc de notaire, demeurant à Saint-Brice-  
sous-Forêt, boulevard du Docteur Galvani, nu-  
méro 29.

LEQUEL agissant en exécution d'une  
ordonnance de Monsieur le Président du Tribu-  
nal civil de première instance de Pontoise,  
contenue en son procès-verbal de description  
du testament ci-après énoncé.

A, par ces présentes, déposé à Me  
LAURIAU, Notaire soussigné et l'a requis de  
mettre au rang de ses minutes à la date de  
ce jour :

L'original du testament fait en la  
forme olographe de Madame Mélanie Hélène  
BONIS, en son vivant, sans profession, demeu-  
rant à Sarcelles, rue Victor Hugo, numéro 72  
veuve en premières noces non remariée de Mon-  
sieur Louis Hubert Jacques Albert DOMANGE, dé-  
cédée en son domicile le dix huit mars mil  
neuf cent trente sept.

1. rôle



Lequel testament en date du dix huit mars mil neuf cent trente six, écrit sur une feuille de papier au timbre de douze francs contient le partage des biens de la testatrice entre ses trois enfants.

Ledit testament demeurera ci-joint et annexé après mention.

DONT ACTE

Fait et passé à Sarcelles

En l'Etude du notaire soussigné

L'AN MIL NEUF CENT TRENTE SEPT

Le vingt-sept Avril

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Suivent les signatures :

Ensuite est écrite la mention d'enregistrement suivante :

- " Enregistré à Ecoeu le vingt sept
- " avril mil neuf cent trente sept
- " Volume : 231 B, folio : 58, Numé-
- " ro : 386.
- " Reçu : VINGT DEUX FRANCS CINQUANTE
- " CENTIMES
- " Le Receveur
- " Signé : BONNAFOUS"



M. LAURIAUX  
NOTAIRE A SARCELLES (94)

ES 05665

SUIT LA TENEUR DE L'ANNEXE :

Ceci est mon testament :

Je soussigné, Mélanie Hélène BONIS, demeurant à Sarcelles 7 rue Victor Hugo, veuve de Monsieur Albert DOMANGE, et fait ainsi qu'il suit mon testament :

Pour éviter toutes contestations entre mes enfants et petits-enfants, je veux faire à l'avance le partage de ma succession:

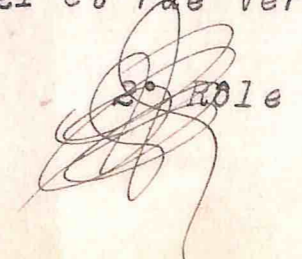
DESIGNATION

Les biens que je possède se composent de divers objets mobiliers de diverses valeurs de bourses dont suit l'énumération et des immeubles suivants

1°- Un mobilier de ménage se trouvant dans la maison que j'habite à Sarcelles rue Vict. Hugo, N° 7.

Observation faite ici que parmi le mobilier de ménage qui garnit cette maison, se trouvent divers objets et meubles meubles appartenant à ma fille Jeanne Domange, somme lui ayant été attribués par le partage de la succession de mon mari.

2°- Un hôtel sis à Paris, Boulevard Berthier, n° 21 et rue Verniquet, n° 39.

  
M. BONIS



3°- Une maison d'habitation sise à Sarcelles, rue Victor Hugo, n° 7, avec dépendance et jardin donnant rue de Paris.

4°- Un terrain sis à Sarcelles, lieu dit "La Marlière" ou "Les Caves" de la contenance de Huit ares cinquante quatre centiares que j'ai acquis de Monsieur et Madame Doubrères.

5°- Une pièce de terre de vingt trois ares quarante neuf centiares, lieu dit "Les Cholettes" section D. numéro 1423 p et 1415 p.

6°- Enfin un grand terrain de vingt sept ares trente trois centiares sis à Sarcelles, lieu dit "le Petit Merisier" donnant sur le chemin numéro 40 du Moulin à Vent, section F. numéro 338 p formant le surplus d'une propriété dont j'ai vendu une partie à Madame Quinet le 2 mai 1933.

Composition et attribution des lots

Le premier lot comprendra :

La moitié indivise de mon hôtel, Boulevard Berthier numéro 21 et rue Verniquet numéro 39.

Je lègue ce premier lot à Monsieur

Pierre Domange mon fils, demeurant à Solesmes (Sarthe)

Le deuxième lot comprendra :

L'autre moitié indivise de mon hôtel à Paris, Boulevard Berthier 21 et rue Verniquet 39.

Je lègue ce deuxième lot à ma fille Jeanne Domange

Le troisième lot comprendra :

1°) Le mobilier de ménage qui se trouve dans ma maison de Sarcelles, rue Victor Hugo 7, à l'exception, bien entendu, des meubles et objets mobiliers qui sont la propriété de ma fille, comme je l'ai indiqué ci-dessus et de ceux qui feront l'objet des legs particuliers ci-après.

2°) Ma maison sise à Sarcelles, rue Victor Hugo 7 avec jardin donnant rue de Paris

3° Le terrain sis à Sarcelles, lieu dit "La Marlière" ou "Les Caves" de la contenance de 8 ares 54 centiares provenant de Monsieur et Madame Doubrères.

4°) La pièce de terre de vingt trois ares quarante neuf centiares lieu dit "Les Cholettes" numéros 8.423 et 1.415.

3° Rôle



5° Enfin le terrain sis à Sarcelles  
lieudit " Le Petit Merisier" section F. numé-  
ro 338 P, restant de la grande propriété dont  
j'ai vendu une partie à Madame Quinet.

Je lègue ce troisième lot aux en-  
fants de mon Fils Edouard Domange.

Enfin je lègue à titre particulier  
à ma fille Jeanne Domange, le meuble, dit  
chiffonnier qui se trouve dans la première  
chambre à gauche au premier étage de ma maison,  
la grande lampe qui est sur mon piano et le  
grand tableau oriental au dessus du canapé  
du salon.

A mon fils Pierre, le plafonnier  
de la première chambre à gauche, premier éta-  
ge.

Je veux qu'il soit fait trois parts  
de mon linge de maison, de mon argenterie et  
des objets d'art dont une part reviendra à  
mon fils Pierre, une part à ma fille Jeanne  
Domange, une part à mes petits(enfants fils  
et filles de mon fils Edouard.

Il en sera de même de mes ~~biens~~ li-  
vres qui seront partagés de la même façon en  
trois parts à charge par les ~~arts~~ attributai-

res d'en offrir à mon petit-fils Gilbert Do-  
mange. L'histoire du costume appartient à Pier-  
re.

Enfin il sera fait quatre parts  
de ma musique pour Pierre, Jeanne et François  
Domange et Madame Quinet.

Je recommande à mes enfants et pe-  
tits(enfants nos vieux serviteurs : Joséphi-  
ne Huteau, Elina Durandea, Ménage Florient,  
afin qu'ils pourvoient largement à leurs be-  
soins.

Les recommandations faites antéri-  
eurement à mes chers enfants sont facultatives  
Il ne faut pas, en des temps si durs et si in-  
certains, assumer des charges dépassant les  
possibilités pécuniaires.

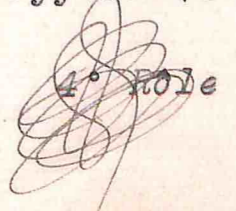
Fait à Sarcelles le dix huit Mars  
1936.

Mélanie DOMANGE née BONIS.

Ensuite sont écrites les mentions  
suivantes :

"I- Contresigné ne varietur au Pa-  
lais de Justice à Pontoise le treize  
avril mil neuf cent trente sept.

" Le Greffier (signé) Illisiblement

4° rôle  




Le Président (signé) Illisiblement

" II - Enregistré à Ecouen le vingt

" sept Avril mil neuf cent trente sept.

" Folio : 58, Volume : 231 B, Case:

" 387.

" Reçu : QUINZE CENT SOIXANTE QUIN-

" ZE FRANCS

" Signé : BONNAFOUS"

III - Le Notaire soussigné se por-

" tant fort des parties évalué pour la

" perception du droit d'enregistrement,

" les biens partagés à la somme de Deux

" cent dix mille francs.

" Signé : LAURIAU"

" IV - Annexé à la minute d'un acte

" en constatant le dépôt dressé par Me

" LAURIAU, Notaire à Sarcelles (Seine et

" Oise) soussigné le vingt sept avril

" mil neuf cent trente sept.

" Signé : LAURIAU"



Expedition sur quatre  
Rôles sans renvoi mais  
contenant trois motifs  
rayés comme faux

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*